



Soyez acteur de votre propre **sécurité** !

Lutte contre les cambriolages

Je **m'absente** de mon domicile.

Avant de partir de chez vous, pour un week-end ou une plus longue absence, vérifiez que vous avez pris les mesures nécessaires pour limiter les risques d'être cambriolé.

Je m'absente un **COURT MOMENT** !

pour faire mes courses, chercher les enfants à l'école, jardiner...



N'apposez pas de **mot d'absence** sur votre porte.



Verrouillez avec soin toutes les portes et fenêtres de votre maison, garage, abri de jardin et véhicule.



Créez l'illusion d'une présence en laissant allumer la lumière, la radio, ou la télévision.



Ne laissez pas de clés dans l'entrée de votre logement, afin de limiter le risque de home-jacking.



Décrochez votre téléphone fixe qui pourrait trahir **l'absence** d'occupants.



Vérifiez qu'aucun **objet de valeur** (ordinateur, téléphone, bijoux, chéquier, portefeuille...) ne soit visible depuis la rue.



Activez votre alarme, même si vous êtes dans votre jardin pour quelques minutes.



Fermez votre portail, même s'il est relativement bas. Il constituera un obstacle supplémentaire dans la fuite du cambrioleur. Rappelez-vous également qu'un individu qui saute d'un portail est toujours plus suspect que quelqu'un qui marche normalement.

PRÉVENIR ET BIEN RÉAGIR

avant et après un cambriolage...



Demandez aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées



Soyez attentif à votre environnement

En cas de doute composez le 17



Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur et conservez votre calme



Dès le danger écarté, composez le 17



Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, préservez les traces et les indices, fermez votre maison ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés

Déposez plainte auprès de votre gendarmerie

Gendarmerie de BAR-SUR-SEINE

2 Grande Rue de la Résistance, 10110 Bar-sur-Seine

03 25 29 81 30

cob.bar-sur-seine@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le **17** un acte réflexe et un geste citoyen !